

*Le Département politique<sup>1</sup>  
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

*Copie  
L RJ*

Berne, 30 octobre 1944

Divers télégrammes<sup>2</sup> de Londres nous avaient signalé l'inquiétude qui s'est emparée des milieux polonais à la suite d'informations suivant lesquelles les prisonniers de toutes les parties de la Pologne, y compris 12 400 soldats de la garnison de Varsovie, sont concentrés dans les camps d'Auschwitz et de Birkenau, où, selon certaines informations, des exécutions auraient déjà commencé. Cette inquiétude s'est étendue aux milieux britanniques et M. Atlee a pris l'initiative d'en entretenir M. Preiswerk et de s'enquérir des démarches que nous aurions pu entreprendre à ce sujet. Nous n'étions cependant, jusqu'à une date récente, saisis d'aucune demande à ce propos.

La démarche que faisaient prévoir les communications de la Légation de Suisse à Londres s'est produite le 26 octobre. Le Chargé d'Affaires de Pologne est venu nous remettre l'aide-mémoire ci-joint<sup>3</sup> en copie et qui contient un

---

1. *La lettre est rédigée et signée par P. Bonna.*

2. *Non reproduite.*

3. *L'aide-mémoire remis à P. Bonna le 26 octobre 1944 a le contenu suivant:* Le Gouvernement polonais de Londres a reçu dernièrement de nombreuses informations, émanant des autorités compétentes en Pologne, concernant l'intention bien arrêtée des autorités allemandes d'exterminer tous les détenus politiques se trouvant dans les camps de concentration, en particulier dans le fameux camp d'Oswiecim/Auschwitz. Ce plan cruel, dont tous les détails sont parfaitement connus au Gouvernement polonais, a pour but la destruction totale de tous les éléments les plus vitaux du peuple polonais. Le Gouvernement polonais adresse au Conseil Fédéral Suisse un urgent appel, afin qu'il daigne entreprendre toutes les démarches possibles auprès des Autorités compétentes à Berlin pour arrêter cet acte criminel, contraire au Droit des Gens et qui blesse profondément les sentiments humanitaires de tout homme civilisé (E 2001 (D) 3/475).

694

30 OCTOBRE 1944

urgent appel du Gouvernement polonais au Conseil fédéral de faire toutes les démarches possibles auprès des autorités allemandes pour empêcher l'extermination des détenus politiques polonais se trouvant dans des camps de concentration en Allemagne, notamment dans celui d'Auschwitz. D'après les indications fournies par M. Lados, la démarche attendue du Gouvernement suisse devrait servir de soutien à l'action déjà entreprise à ce propos par le Saint-Siège.

Nous estimons qu'il ne nous est pas possible de nous dérober à l'appel qui nous est adressé. Nous vous serions très reconnaissants, en conséquence, de prendre contact avec le Nonce à Berlin pour examiner avec lui de quelle manière une démarche de notre part pourrait appuyer utilement celle qu'il a déjà entreprise et d'aborder ensuite, avec autant de prudence que de fermeté, l'Office allemand des Affaires étrangères pour attirer son attention sur l'effet que ne manqueraient pas de produire en Suisse des mesures qui ne tiendraient pas compte des représentations faites par le Saint-Siège au nom des principes élémentaires de l'humanité. Nous vous serons reconnaissants de nous tenir au courant.